

*Concession de prairie
aux religieuses*

*le p. Vimont luy
mesme repara le
tout puis apres;
voyez cy apres
au mois de
Iuin.*

*sauuages Xstiens
hui. a Sillery.*

pitalieres me firent voir vn escrit, par lequel le p. Vimont mon predecesseur leur auoit donné & cédé pour 6. ans 6. arpents de prez a chaqu'vne sur les meilleures prairies que nvf eussions: scauoir depuis la riuere de la Cabane aux Topiers 12. arpens en tirant vers Mons^r. Giffar le don estoit signé du mois d'Auril ou de May 1645. vn an presq. apres qu'il auoit receu les patentes de son successeur, qu'on attendoit en ce temps-là: apres auoir veu les papiers, ie les rendis sans les approuer ou Improuer, ne lugeant pas a propos de rien faire dauantage; au fond i'y trouuois deux choses a redire. l'vne qu'il eut fait ce don pour 6. ans se deuant contenter au plvf de le faire pour vn an; l'autre qu'il leur eut cédé cela pour vn temps notable gratis sans aucune charge cõe d'vn x^e. ou xx^e. ou xxx^e.

Il y auoit a Sillery cette année enuiron 167. ames, tous Xstiens ou Catecumenes; 98. de Communians, 47. non capable de Confession, 14. capable de la seule Confession, le reste passoit p^r. Catecumene